



Magny-les-Hameaux, le 24 décembre 2014 À l'attention des Golfs de la Ligue Île-de-France.

Objet: Formation d'Arbitres de Ligue 2015-2016

Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Nous venons à vous pour vous informer que notre Ligue organise une nouvelle session de formation d'Arbitre de Ligue.

Si vous avez des bénévoles ou des salariés de votre club intéressées par l'organisation des tournois et l'arbitrage, nous ne pouvons que vous encourager qu'à les inscrire à cette formation.

Le cursus de formation est le suivant :

- Février 2014 : une réunion d'information le samedi 28 février 2015 de 09h30 à 12h00 en salle pour la présentation de la formation, la définition des rôles et l'attribution des mises en situation sur les compétitions de ligue 2015.
- Avril à octobre 2015 : Mise en situation sur le terrain lors de compétitions de ligue ou Grand Prix, encadré par un arbitre fédéral (2 à 3 mises en situation obligatoires par candidat).
- Novembre 2015 à mars 2016 : 10 journées environ de formation spécifiques règles et vade-mecum en salle pour les candidats arbitre de ligue retenus par les formateurs.
- Avril à septembre 2016 : Mise en situation sur le terrain pour les candidats arbitre de ligue.
- Octobre à décembre 2016: Formation spécifique règles en salle, préparation de l'examen pour les candidats arbitre de ligue.

Mesdames Mauricette FEUILLAS et Anke SUTTER formeront les candidats avec la participation de Guy BALESTRAT et Frédéric SEMPESKI.

Cette formation gratuite se déroule généralement au siège de la Ligue, 1 avenue du Golf, 78 114 MAGNY-LES-HAMEAUX. (Golf National). Seuls les repas lors des formations en salle et les trajets sont à la charge du candidat. Nous vous joignons une fiche de candidature que vous voudrez bien transmettre aux différentes personnes intéressées et dont vous vous serez assuré, au préalable, de leurs aptitudes à suivre cette formation.

CANDIDATURES:

« Les candidatures à la formation «Arbitres de Ligue» doivent être proposée, obligatoirement, sur la fiche en annexe, par le Club de licence du candidat à la Ligue concernée.

La Ligue peut refuser une candidature en raison du nombre de candidats déjà sélectionnés ou pour tout autre motif lié à l'organisation et au bon déroulement de la formation ou à la motivation du candidat. La décision de la ligue relève de la compétence collégiale du Bureau Directeur de la Ligue. La décision d'acceptation ou de refus sera notifiée dans les plus brefs délais au candidat ainsi qu'à son club.

Pour les autres titres, c'est la Ligue qui propose la mise en formation. »

Merci de nous retourner la (les) fiche(s) de candidature dûment complétée(s) pour le 15 février 2015 au plus tard, date de clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi). Elle devra obligatoirement être accompagnée d'une lettre de recommandation signée par le Président du Club de licence.

En espérant voir prochainement un bénévole et/ou un salarié de votre club inscrit à cette formation, veuillez accepter, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Philippe LE COZ



